



Digne-les-Bains, le 10 octobre 2019

Sécurité routière : Rétablissement du parc de radars automatiques

Dans la semaine du 14 au 20 octobre 2019, quatre radars de nouvelle génération dits « tourelles » remplaceront les équipements ayant subi des dégradations ces derniers mois dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Les communes concernées par la réinstallation de radars sont :

- Villeneuve (RD 13)
- L'Escale (RN85)
- Volx (RD 4096)
- Mison (RD 4075).

Il s'agit d'opérations de remplacement d'appareils, site pour site.

Ces radars de nouvelle génération sont actuellement homologués pour le contrôle de la vitesse et réalisent les mêmes contrôles que les précédents. Ainsi, si le contrôle était opéré en double sens, le radar contrôlera également les deux sens de circulation.

Le préfet appelle à la prudence et au civisme de chacun car un relâchement des comportements sur la route est constaté, au niveau national et départemental.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'accidents corporels pour les Alpes-de-Haute-Provence est en hausse de 23 %. Le nombre de blessés a augmenté de 17 % (10 % pour les blessés hospitalisés).

À la date du 6 octobre 2019, 16 personnes ont perdu la vie sur les routes du département, contre 13 à la même date en 2018.

La vitesse est en cause dans un tiers des accidents de notre département. En plus des équipements de radars automatiques, les forces de l'ordre réalisent chaque jour des contrôles. Depuis le début de l'année, il a été ordonné la mise en fourrière de six véhicules pour grands excès de vitesse. Au total, 59 conducteurs ont vu leur permis de conduire suspendus suite à des grands excès de vitesse (plus de 50 kilomètres/heure par rapport à la vitesse autorisée).

La sécurité routière et le partage de la route sont l'affaire de tous !

